

CN du FIPHFP le 26 juin 2018 DES RÉFORMES TOUS AZIMUTS !

Le Comité national du FIPHFP s'est réuni toute la journée le mardi 26 juin 2018.

➤ **Actualités**

Le gouvernement a souhaité une réforme pour l'emploi des personnes en situation de handicap et a présenté au début du mois des mesures de simplification des déclarations (DSN).

M Desjardins, directeur du FIPHFP, ajoute qu'une seconde réforme sur la rénovation de la politique du handicap dans la Fonction publique est menée par le ministre Olivier Dussopt avec un calendrier qui n'est pas synchronisé. Concernant la réforme de l'OETH, le directeur fait part de ses inquiétudes sur le nouveau barème des pénalités, plusieurs simulations affichent jusqu'à 50 M€ de recettes en moins pour le FIPHFP et la majoration envisagée pour les personnes en situation de handicap de plus de 55 ans (1,5 ETP au lieu d'1 ETP) entraînerait une perte de 40 M€.

La décision de mettre à contribution l'Éducation nationale à hauteur de 20 % n'a pas encore été actée alors que cela représenterait 30 M € de recettes pour le Fonds.

M Desjardins souligne enfin un manque de visibilité sur la finalité des réformes en cours. Toutefois, il note positivement que les conventions-types du FIPHFP ont été citées par les pouvoirs publics.

Ces travaux s'inscriront dans le projet d'Action publique 2022 qui vise à simplifier et améliorer les services publics.

➤ **Budget**

Au 31 décembre 2018, les restes à recouvrer sur exercices antérieurs s'établissent à 28,85 M€ répartis entre les trois Fonctions publiques :

FPE : 12,55 M€ ; FPT : 6,58 M€ ; FPH : 9,72 M€

La CFDT demande un état des lieux sur l'ensemble des suspensions ainsi que sur les poursuites exercées pour les contributions 2017.

95 demandes de mandatement d'office ont été adressées aux préfetures et aux ARS entre le 17 mai et le 1^{er} juin 2018 pour un montant total de 3,55 M€.

Les restes à recouvrer sont particulièrement important concernant les DOM : 0,18 M€ pour la Réunion, 1,31 M€ pour la Martinique, 1,44 M€ pour la Guyane et 6,05 M€ pour Guadeloupe.

La CFDT insiste pour avoir un point sur les remises gracieuses inférieures à 100 000 €.

Les contributions 2018 s'élèvent globalement à un peu moins de 100 M€ le 21 juin 2018, 1/3 des employeurs n'atteint pas les 6 % de BOE.

Le remboursement des universités prévu en 2017 est décalé à 2018 créant un dépassement de plus de 600 000 €

La ligne budgétaire Aides-Plate-forme est légèrement en dépassement, le conventionnement permet de diminuer cette ligne. Le budget dépensé pour l'accessibilité est inférieur aux engagements prévus.

➤ **Demande de remise gracieuse sur la contribution de l'université Clermont-Auvergne**

Le directeur général des services sollicite une remise gracieuse du solde restant dû d'un montant de 474 206 €.

Vote : 9 pour (CFDT), 8 contre et 3 abstentions.

➤ **Partenariat avec la Chaire OPTIMA de l'université de Pau sur l'évaluation de la politique du FIPHFP**

400 000 € sont budgétés par le FIPHFP pour l'ensemble des travaux dont les 2/3 ont été réalisés.

La CFDT s'inquiète sur le devenir de cette convention et sur la poursuite des travaux. Le Comité national soulève l'absence de concordance entre les résultats attendus par le FIPHFP et les objectifs fixés par la Chaire OPTIMA et constate l'absence de résultats concrets.

Seuls 8 employeurs sur 35 ont répondu de manière précise car les agents avec handicap ne sont pas forcément connus par tous.

Tous les budgets ont été consommés pour le maintien dans l'emploi mais avec quelle valeur sociale ? Il manque des indicateurs permettant de mesurer les résultats finaux des missions sur les bénéficiaires.

La CFDT demande les vecteurs qui permettraient à l'ensemble des acteurs du Handicap de fonctionner ensemble.

➤ **Communication**

Dispositif sensibilisation : <http://bit.ly/29i82Bv>

Site Autisme France : <http://www.canalautisme.com/>

Huit sites CNED avec accessibilité numérique et travail avec la DNE (Direction du numérique pour l'éducation) pour l'aide au reclassement avec formation « grands débutants du numérique ».

Un guide complet a été réalisé : <https://aidestechniquesnumeriques.wordpress.com/>

La CFDT demande que ces outils soient donnés aux enseignants, AVS...

➤ **Approbation de la convention de subventionnement de la FAGERH par le FIPHFP**

La FAGERH regroupe 62 associations et organismes gestionnaires (dont UGECAM, L'ADAPT, EPNAC -ex Office national des anciens Combattants ONAC-, associations, organismes d'assurance maladie, mutuelles...) représentant 149 établissements et services médico-sociaux.

La CFDT approuve tous les partenariats pour aider les CRP (centre de réadaptation professionnelle) dans leur mission.

Après orientation MDPH, chaque année 13 000 personnes bénéficiaires de la RQTH sont formées et 62 % trouvent un emploi.

Pour des agents publics qui seraient accueillis en CRP, le FIPHFP peut mobiliser les aides catalogue ainsi que le versement de 60 % de la rémunération à l'employeur s'il s'agit d'un reclassement ou d'une reconversion tels que préconisés par le comité médical ou la commission de réforme.

Proposition d'un partenariat expérimental pour un budget total de 5 000 € sur 3 ans.

Vote : Pour à l'unanimité.

➤ **Approbation du renouvellement de la convention de partenariat relatif à l'accessibilité numérique entre la DINSIC et le FIPHFP**

Pour inciter les employeurs publics à progresser dans l'accessibilité de leurs sites intranet et internet, la DINSIC, Direction Interministérielle du Numérique, des Systèmes d'Information et de Communication, délivre le label « e-accessible » décorrélé du niveau légal (RGAA).

Sur le site www.references.modernisation.gouv.fr les employeurs publics peuvent consulter gratuitement les exigences du nouveau RGAA, et du label de la DINSIC « e-accessible ».

Le total des dépenses acquittées au titre du marché Accessibilité Numérique de 2014 à 2017 s'élève à 1,599 M€ pour 1,5 M€ versés.

L'article 106 de la Loi pour une République Numérique (loi Lemaire) prévoit un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique des administrations sous peine de sanctions.

La CFDT rappelle que la mission du FIPHFP est l'accompagnement des personnes en situation de handicap au travail.

Le projet de cette convention vise plus largement la sensibilisation des employeurs publics (hauts-fonctionnaires) à l'accessibilité avec appui technique aux employeurs.

Vote pour une convention de 1M€ sur 2 ans : 2 abstentions (CFDT), 18 pour.

➤ **Approbation de la convention de subventionnement du LAB NUMERIQUE de l'ANSA par le FIPHFP**

« Passer d'une vision d'un numérique contraignant à un numérique qui soit source de nouvelles opportunités pour améliorer le quotidien des publics fragiles ».

La recherche de nouvelles solutions pour répondre à des situations de handicap sont très souvent bénéfiques à des personnes n'étant pas reconnues comme personnes handicapées (personnes illettrées, personnes âgées...).

L'ANSA recherche des partenaires pour financer son projet (montant total estimé à 45 000 €).

Elle souhaiterait un co-financement d'un tiers par un organisme public et sollicite le FIPHFP pour 15 000 €, un tiers par une association/fondation, et un tiers par un organisme privé (entreprise...).

Vote : 9 pour (CFDT), 8 contre et 2 abstentions.

➤ **Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2017**

Le taux d'emploi légal des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique a atteint le niveau historique de 5,49 %, plus de 240 000 agents BOE travaillent dans la Fonction publique. Aménagements de poste, aides à la mobilité, emploi accompagné : le FIPHFP met tout en œuvre pour faciliter l'inclusion professionnelle.

Vote : 18 pour (CFDT) ; 1 abstention.

➤ **Activité à fin mai 2018**

4 272 aides plateforme à fin mai 2018.

Saisine directe : Les agents reconnus travailleurs handicapés peuvent saisir le Fonds d'une demande de financement, 48 demandes ont été déposées.

12 demandes d'accessibilité enregistrées avec un montant total de 3 195 €.

395 conventions employeurs et centres de gestion soit 278,7 M€ d'engagement.

➤ **Approbation du renouvellement de la convention entre l'établissement public du Château de Versailles et le FIPHFP : demande d'un financement de 200 000€**

La CFDT déplore que les recrutements ne soient faits qu'en catégorie C et qu'aucun contrat d'apprentissage n'ait été mis en place. Toutefois, un travail important a été fait sur le handicap psychique et avec l'association « tremplin » afin d'intégrer des universitaires pour des recrutements futurs en catégorie B et A.

Vote : 1 contre ; 10 abstentions ; 9 pour (CFDT).

➤ **Approbation du renouvellement de la convention entre les services du Premier ministre et le FIPHFP**

22 BOE ont été recrutés lors de ces quatre dernières années, 12 par la voie de l'apprentissage et 10 en contrat à durée déterminée.

La CFDT déplore que ces recrutements ne soient pas pérennes et s'interroge sur l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984, deux titularisations dans ce cadre et la titularisation d'un troisième agent en situation de handicap devrait intervenir en juin 2018.

Vote : 11 abstentions (CFDT) ; 9 pour.

➤ **Quel avenir pour le FIPHFP ?**

Pour rappel, le fonds victime du succès de son action, ne fonctionne qu'avec les contributions, en baisse, des employeurs.

La CFDT espère que le chantier en cours pour une société plus inclusive apportera de l'aide au FIPHFP pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

Prochain Comité national : le mercredi 17 octobre 2018.

Mandatées Uffa-CFDT : Annick Pradères et Muriel Scappini